

Plan « Nager à Paris » : Intervention d'Anne Hidalgo en Conseil de Paris

Seul le prononcé fait foi.

« Mes chers collègues,

Dans une ville dense, active et dynamique, où chacun tente de concilier vie professionnelle et épanouissement personnel, les piscines parisiennes suscitent un engouement croissant. Avec une hausse de 46% des entrées « grand public » en 13 ans, elles confirment en effet leur position d'équipement sportif le plus fréquenté et sollicité sur le territoire parisien. Elles concentrent à ce titre des attentes fortes de la part des habitants.

Depuis 2001, pour rattraper le retard historique d'équipement de la capitale, nous avons ainsi engagé un programme d'investissement considérable en ouvrant 6 nouvelles piscines et en entreprenant 34 rénovations significatives. L'élargissement des horaires, la création de nocturnes et la mise en place d'un Plan Eté Piscines ont également contribué à satisfaire la demande grandissante.

Pour progresser encore davantage et pour contrer le vieillissement du parc aquatique, nous avons entrepris à l'automne 2014 une large concertation réunissant l'ensemble des partenaires de ce service public ainsi que les usagers dans toute leur diversité.

Les contributions recueillies nous ont permis d'établir 3 objectifs majeurs : moderniser notre parc tout en créant de nouvelles piscines, les ouvrir davantage pour répondre à la demande, et, enfin, améliorer la qualité du service fourni.

C'est en mobilisant un investissement à la hauteur des attentes des usagers que nous pourrons mener à bien ces ambitions prioritaires. 150 millions d'euros seront ainsi consacrés, sur la période 2015-2020, à un Plan Nager à Paris comportant 104 mesures clés.

J'ai conscience que la présentation de ce projet intervient alors qu'un mouvement social impliquant les agents techniques de la Direction de la jeunesse et des sports est toujours en cours.

Je tiens à rappeler que nous travaillons collectivement à la recherche d'un accord juste et équilibré pour mettre rapidement fin à ce conflit – lequel connaît d'ailleurs déjà un recul.

Parce que nous devons pouvoir accueillir tous les publics – qui se répartissent entre scolaires, nageurs des clubs ou associations, et grand public – et garantir une offre conforme à la diversité des usages – qu’ils relèvent du sport, des loisirs ou de la santé –, nos équipements doivent gagner en polyvalence et répondre aux besoins et attentes de chacun.

Tous les jeunes Parisiens doivent pouvoir accéder à l’acquisition des fondamentaux de la nage. Unique en son genre, le dispositif parisien d’apprentissage de la natation en milieu scolaire génère des résultats bien supérieurs à la moyenne nationale.

Néanmoins, nous avons constaté que cette réussite varie selon le niveau social des familles et des disparités territoriales demeurent.

Pour réduire ces inégalités, le Plan développera des actions et moyens permettant d’atteindre, dans les 5 prochaines années, 100% de réussite à l’entrée au collège et la remise à tous les écoliers d’un « Passeport de la natation ».

Par ailleurs, le grand public représentant 67% des entrées en piscine, nous optimiserons nos bassins en ce sens et la disponibilité pour cet usage sera augmentée de 20% grâce aux nouvelles piscines, à l’ouverture des bassins écoles aux activités associatives de bien-être, à de nouvelles nocturnes et à l’élargissement de certaines plages horaires.

Nous généraliserons les créneaux destinés aux familles avec, notamment, des aménagements de bassin le mercredi et le week-end. Nous nous attacherons également à faciliter la vie des clubs, qui constituent l’armature du sport parisien de proximité.

Les plus grands clubs parisiens bénéficieront ainsi d’un accompagnement spécifique avec la signature de conventions de résidence et de conventions d’objectifs assurant la diversité des pratiques de natation.

Le Plan Nager à Paris fournira par ailleurs des réponses concrètes à l’exigence essentielle exprimée par les usagers désireux d’accéder à un service public de qualité.

Nous améliorerons l’accueil au sein des équipements en multipliant notamment les caisses automatiques pour réduire le temps d’attente, en intégrant de nouveaux espaces de repos et des espaces dédiés au bon fonctionnement des clubs, et en installant des tablettes interactives permettant aux usagers de donner leur avis sur la qualité de l’accueil et l’hygiène.

Nous perfectionnerons l’information des usagers avec la création d’un réseau social des piscines parisiennes et la mise en œuvre d’un nouveau système de renseignement en temps réel sur les horaires d’ouverture et la fréquentation.

Nous élargirons également le dialogue et la concertation via la mise en place d’un comité de suivi du Plan Nager à Paris et de comités d’usagers au sein des arrondissements.

Pour répondre à une demande globale accrue, nous proposerons de nouveaux espaces de baignade. Nous livrerons 4 nouvelles piscines couvertes pour répondre aux besoins et compléter

le maillage nautique. Ces 4 piscines ouvriront respectivement dans le sud du 20ème arrondissement, près de la porte d'Orléans, près de la porte de St Ouen, et à la lisière du 7e et du 15e. Au total, ce sont 10% de surface de nage supplémentaire qui seront offerts aux Parisiens.

Nous déploierons une importante offre sportive de plein air, à la fois inédite et originale. Après la piscine Joséphine Baker, 5 projets de baignades développeront la nage en plein air à Paris : une baignade ludique et familiale l'été au bassin de la Villette, un espace de baignade dans le lac Daumesnil, une piscine découverte sur la Seine aux abords du Parc André Citroën et une baignade écologique à la confluence du parc Suzanne Lenglen et de l'héliport, complétés par l'utilisation toute l'année du bassin extérieur de la Butte aux Cailles.

L'investissement ambitieux du Plan permettra également de remettre à niveau le parc existant, souvent ancien et surexploité, par des travaux d'urgence de sécurisation, des travaux d'entretien et de remises aux normes, et des rénovations totales dans 6 piscines. Par ailleurs, deux bassins provisoires permettront de répondre aux besoins des nageurs pendant les fermetures.

Beaucoup de nos piscines sont déjà accessibles aux personnes en situation de handicap ; la modernisation du parc permettra de garantir l'accès dans 68% d'entre elles.

Toutes nos piscines sont fortement consommatrices en eau et en énergie. Pour réduire leur empreinte écologique, nous engagerons des rénovations importantes reposant sur des installations techniques modernes et performantes. D'ici 2020, nous pourrons ainsi réduire les consommations énergétiques de 20%. Par ailleurs, toute construction de piscine et toute rénovation lourde s'inscrira dans une démarche de haute qualité environnementale.

Mes chers collègues, Paris doit se donner les moyens d'affirmer sa vocation de ville conviviale et bienveillante, capable de garantir à chacun les moyens de son épanouissement.

Le Plan Nager à Paris, en répondant précisément aux aspirations exprimées par les habitants, préserve et consolide le rôle essentiel des piscines, indispensables lieux de vie et de mixité, où se rencontrent les générations, les envies et les usages.

Ce Plan est, à ce titre, déterminant pour préserver l'harmonie de notre ville et le bien-être des Parisiens.

Je tiens à saluer le travail de mon adjoint Jean-François Martins et de ses équipes, que je sais très fortement engagés dans cette mission fédératrice. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris